

Image not found or type unknown



garanties demandées au locataire

Par **dicky**, le **09/03/2010** à **12:08**

Bonjour,

je ne peux pas demander les garanties habituelles à mon futur locataire, car celui-ci vend sa maison à la suite d'un divorce et recherche du travail.

La vente de la maison représente une somme importante, mais je ne sais pas comment être assurée du paiement des loyers.

Merci de m'indiquer ce que je peux demander pour être protégée.

Salutations